communiqué de presse

Quickonomie.be
entreprendre et simplifier

Les clients de la SNCB peuvent désormais voyager avec leur carte d'identité électronique

Depuis quelques années déjà, la SNCB élargit ses canaux de vente pour s'adapter aux nouvelles habitudes des voyageurs. Ainsi, la vente par Internet connaît un succès croissant.
Afin de rendre la procédure encore plus simple et de faciliter ainsi la vie de ses clients, la SNCB propose dès aujourd'hui la possibilité de voyager sur simple présentation de la carte d'identité électronique. Simple, rapide et pratique.

Depuis mars 2004, la SNCB propose l'achat de billets en ligne. Près d'un million de billets de train ont été vendus par internet depuis le lancement et les ventes en ligne sont en constante évolution.

L'offre est également constamment élargie : l'achat est ligne est possible pour les simples billets, les billets donnant droit à une réduction (familles nombreuses, intervention majorée, carte 50%, seniors, …), les billets pour le transport d'un vélo ou d'un animal de compagnie, les billets pour l'aéroport. Il est aussi possible de valider sa carte train via le web et depuis le 1er avril 2009, de commander un B-Excursion en ligne.

Les possibilités de paiement proposées sont diverses (via cartes de crédit ou home banking).

A partir de ce 4 juin, il est désormais possible d'acheter un billet de train sur www.sncb.be et, si le client choisit cette option, de l'envoyer automatiquement sur la carte d'identité électronique. Simple, rapide, économique et respectueux de l'environnement. Le risque d'oublier son billet ou de le perdre est quasi nul. Plus besoin non plus d'imprimante. Il suffit simplement de compléter le champ des données personnelles (son nom et son numéro de registre national). Après paiement, le client reçoit un message de confirmation.

Attention cependant. Seuls les billets peuvent être achetés via la carte d'identité électronique (pas de validations de cartes train ni de B-Excursions pour cette application).

La SNCB est la société anonyme belge de droit public qui garantit l'exploitation et la commercialisation de services de transports ferroviaires national et international de voyageurs et de marchandises. Elle est en charge également de la gestion du matériel roulant.
La SNCB emploie quelque 20.000 collaborateurs et réalise un chiffre d'affaires d'environ 2, 2 milliards d'euros (chiffres 2008). Elle gère aussi ses participations dans Eurostar et Thalys, ainsi que dans les filiales IFB ou TRW.
La SNCB joue un rôle prépondérant dans le développement d'une mobilité durable en offrant un service qualitatif, fiable et en phase avec le marché.

Philippe Tomberg
Porte-Parole SNCB

téléphone: +32 2 528 84 83
gsm: +32 499 54 31 89
philippe.tomberg@sncb.be
Avenue de la Porte de Hal 40,
1060 Bruxelles
www.sncb.be

Lors de son voyage, le client présente sa carte d'identité à l'accompagnateur de train. Celui-ci scanne la carte d'identité au moyen de son appareil IBIS qui lit immédiatement le billet.

Marc Descheemaecker, Administrateur délégué de la SNCB, se réjouit de ce système: "Nous aspirons à ce que nos clients puissent prendre le train le plus aisément possible. Le fait de pouvoir utiliser la carte d'identité électronique pour prendre le train est sans nul doute une nouvelle étape dans la recherche permanente de solutions conviviales pour le client. En outre, ce système est plus facile pour nos accompagnateurs de train."

Vincent Van Quickenborne, Ministre pour l'Entreprise et la Simplification: "Le billet de train sans papier est une primeur pour le transport public en Europe. Il s'agit de la première application nationale pour laquelle les gens peuvent utiliser l'e-ID chaque jour. Elle est simple, rapide, économique et écologique."

Steven Vanackere, Vice-Premier Ministre et Ministre des Entreprises publiques, déclare : "L'utilisation de la carte d'identité électronique comme titre de transport ne rend pas uniquement le voyage plus facile pour le client, mais dans le futur, le e-ID offrira également l'avantage d'accorder et contrôler les tarifs sociaux automatiquement. Pour le voyageur, il est important que quand il désire utiliser le transport en commun, on lui propose une solution de transport intégrée de porte à porte. Les semaines précédentes, les possibilités d'information en temps réel par railtime.be, par SMS et par my.live.com ont été présentées. Désormais, les voyageurs de train peuvent rapidement savoir si leur train est à l'heure, et si ce n'est pas le cas, de quelles alternatives ils disposent. Avec le lancement du ticket unique MoBIB et dorénavant le e-ID, un prochain grand pas est fait vers un transport intégré de porte à porte."

La SNCB est la société anonyme belge de droit public qui garantit l'exploitation et la commercialisation de services de transports ferroviaires national et international de voyageurs et de marchandises. Elle est en charge également de la gestion du matériel roulant.
La SNCB emploie quelque 20.000 collaborateurs et réalise un chiffre d'affaires d'environ 2, 2 milliards d'euros (chiffres 2008). Elle gère aussi ses participations dans Eurostar et Thalys, ainsi que dans les filiales IFB ou TRW. La SNCB joue un rôle prépondérant dans le développement d'une mobilité durable en offrant un service qualitatif, fiable et en phase avec le marché.

Philippe Tomberg
Porte-Parole SNCB

téléphone: +32 2 528 84 83
gsm: +32 499 54 31 89
philippe.tomberg@sncb.be
Avenue de la Porte de Hal 40,
1060 Bruxelles
www.sncb.be